## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Envoyé en préfecture le 20/11/2024 Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID: 053-215301698-20241118-DCM202440-DB

# DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET



# Nombre de conseillers

en exercice : 11 de présents : 9 de votants : 9

#### Date de convocation

14/11/2024

# Date d'affichage 19/11/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte—rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

# **OBJET**

DCM N° 2024 - 40

Clôture de la régie PHOTOCOPIES

### VOTE

POUR:

9

CONTRE:

/

ABSTENTION: /

# Séance du 18 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

<u>Présents</u>: MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie

<u>Absent(s) excusé(s)</u>: Monsieur GAUDIN Patrice ; Monsieur BRETON Antoine <u>Absents représentés :</u>

**Monsieur Stéphane MUREZ** a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12/02/1999 donnant délégation au maire pour la création de la régie communale ;

Vu la délibération en date du 12/02/1999 portant création de la régie ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 01/09/2014 donnant délégation au maire pour la modification de la régie communale ;

Vu l'arrêté n° 201442 en date du 03/09/2014 portant nomination du régisseur Alexandra LEROY ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 30/10/2024.;

# DELIBÈRE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie n°32101 PHOTOCOPIES à compter du 19/11/2024

**ARTICLE 2**: Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du **19/11/2024**. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

**ARTICLE 3**: M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

**ARTICLE 4** : Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion ;

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Éric MORAND

